

dans la perspective de la mise en œuvre des stratégies visant l'atteinte des objectifs assignés par le chef de l'Etat au FPI, ceux de redresser, de réorganiser, de redynamiser le FPI et de contribuer à l'émergence d'une classe moyenne en RDC en finançant des petites et moyennes entreprises. Il a rappelé les orientations du gouvernement de la République ayant permis l'élaboration d'une feuille de route donnant lieu à un plan d'action globale pour le FPI. Le principal défi à relever étant celui de traduire les décisions concernant les réformes engagées contenues dans la feuille de route en actions concrètes. La tenue d'un séminaire à l'intention des agents et cadres du FPI, se situe en droit fil de recommandation de l'atelier

organisé en Décembre 2016 a-t-il fait savoir. Le but poursuivi est de voir tout le personnel de FPI se conformer aux principes et vertus caractérisant un digne agent ou cadre d'une entreprise publique, à savoir ;l'impartialité, la modération, l'incorruptibilité, la dignité, l'humilité, la hauteur d'esprit, le respect des lois et des règlements.

En outre, le directeur général du FPI, a réaffirmé la détermination de son équipe à conduire ce service de l'État vers des meilleurs horizons. C'est dans ce cadre, a-t-il dit, que certaines dispositions pratiques ont été arrêtées. Il s'agit, notamment de l'instauration des réunions du comité de direction en vue d'une gestion transparente et participative, le démarrage des missions de sensibilisation des

partenaires, en l'occurrence, les opérateurs économiques, les prestataires de service, les banquiers, les avocats conseils et autres en vue de redorer l'image de l'entreprise et d'améliorer la collecte des recettes. La révision de certains contrats de prestation de service et les recours systématique aux procédures légales de passation des marchés en vue de maîtriser les charges de l'entreprise, la responsabilisation des entités provinciales en vue de l'accomplissement de leur mission font également partie de ces stratégies. Ce séminaire qui se tient dans la salle Isidore Bakanja de Caritas Congo est organisé avec le concours de l'observatoire de surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle (OSCEP).

## Nouvelles perspectives pour impulser le secteur des assurances en RDC

**Kinshasa, 6 mars 2017 (ACP)**-Le directeur général de l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances (ARCA), Eric Mboma, a présenté samedi, au cours d'une rencontre avec les opérateurs du secteur, au Cercle de Kinshasa, des nouvelles perspectives pour impulser le secteur des assurances en République Démocratique du Congo. Auparavant, il avait procédé à un survol des potentialités dont dispose la RDC au niveau de la démographie, de l'économie, de l'éducation, de la santé, des finances et des infrastructures qui constituent, selon lui, les piliers de la croissance.

Dans son exposé, Eric Mboma a défini les conditions requises pour opérer dans le secteur des assurances.

Il s'agit, notamment d'être une « S.A » avec un capital social de 10 millions USD ayant son siège social en RDC, de se conformer à la législation congolaise et d'obtenir un agrément pour la vente de produits d'assurance vie ou non-vie.

L'ARCA, sous l'égide du ministre des Finances, a-t-il dit, s'est fixée comme objectif de doter le pays d'un marché des assurances moderne et performant protégeant efficacement le public et les

investissements tout en contribuant de manière significative au développement économique de la RDC afin de matérialiser la vision du Chef de l'Etat, Joseph Kabila Kabange, visant l'émergence de la RDC. Il a annoncé le démarrage le 30 juin prochain du chronogramme de mise en œuvre du programme d'action de cette structure, avec l'ouverture de dépôt des dossiers d'agrément.

Dans son mot de bienvenue, le président du conseil d'administration, Bienvenu Liyota Ndjoli, a rappelé les termes de l'ordonnance du 17 mars 2015 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARCA en tant que établissement public devant réguler le secteur des assurances.

Il a affirmé que la mission lui confiée par le gouvernement consiste d'apporter une solution à la crise multiforme qui s'est installée dans le secteur des assurances.

« Nous allons y veiller de part notre double mission de régulation et de contrôle afin qu'en définitive les bénéficiaires dont les demandeurs des produits d'assurances soient sécurisés afin que la confiance revienne dans ce marché », a-t-il souligné.



Le directeur général de l'ARCA, Eric Mboma, lors de son exposé

### Brève biographie du directeur général de l'ARCA

Eric Mboma est directeur général du Groupe Standard Bank (RDC) depuis 2012.

Il est actuellement vice-président de l'Association congolaise des banques (ACB) et siège au sein du conseil d'administration de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) et de la Chambre de commerce franco congolaise (CCIFC).